



Luçon, le 30 mars 2022

Mot de Monseigneur Jacolin concernant les nouvelles paroisses

Depuis quelques mois, au sein de votre paroisse, un comité de pilotage, votre curé, vous des chrétiens de la communauté paroissiale, avez réfléchi, travaillé, en lien avec le Conseil Episcopal, pour penser votre paroisse de demain.

Je tiens à vous remercier de ce travail synodal efficace !

J'ai la joie aujourd'hui de vous annoncer le nom de votre nouvelle paroisse ainsi que celui de toutes les paroisses du diocèse.

Chaque nouvelle paroisse deviendra effective le 1 septembre 2022.

En communion avec le Pape François, je crois avec vous, en la capacité de nos paroisses à se renouveler et à s'adapter aux conditions d'aujourd'hui pour répondre à leur belle vocation de communion et de mission.

La restructuration territoriale n'est qu'une première étape au service de ce qui constitue le cœur du projet de la réforme :

« **Ensemble pour un nouvel élan missionnaire de nos paroisses.** »
que trois axes majeurs permettront ; la synodalité, la proximité, et la Mission !

Prions l'Esprit Saint avec foi et agissons sous sa Conduite !

+ François JACOLIN

Evêque de Luçon



Nous vous invitons à faire cette annonce, réservée dans un premier temps seulement aux communautés chrétiennes, à partir de samedi soir et de dimanche prochain.